



Ce qui est en dessous des chevilles concernant le pagne, alors c'est en Enfer.

D'après Abû Hurayrah (qu'Allah l'agrée) : Le Prophète ﷺ a dit : " Ce qui est en dessous des chevilles concernant le pagne, alors c'est en Enfer. "

[Authentique] [Rapporté par Al Bukhârî]

Le Prophète ﷺ a mis en garde les hommes contre le fait de laisser traîner tout ce qui couvre le bas de leur corps, que ce soit un habit, un pantalon, ou autre que cela, en dessous des chevilles. En effet, tout ce qui est en deçà des chevilles, alors la personne qui laisse traîner son vêtement du bas sera en Enfer en guise de punition pour son acte.

<https://sunnah.global/hadeeth/fr/show/66386>

النّجّات الخيريّة
ALNAJAT CHARITY



جنة الدعوة الإلكترونية
EDC E-Dawah Committee

